



## **SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI QUERCY**

**Projet de coopération interterritoriale Leader +  
« Valorisation et sensibilisation à la culture occitane »**

### **CAHIER DES CHARGES**

## **CONCEPTION D'UN DOCUMENT AUDIO-VISUEL POUR LA SENSIBILISATION A LA CULTURE OCCITANE**

#### **CONTACT :**

**Jihan GHIATI – Chef de projet culturel**

*Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy  
12 rue Marcelin VIGUIE - BP 82  
82800 NEGREPELISSE  
Tél : 05 63 24 60 64 / Fax : 05 63 24 60 65  
Mail : [pays.midi.quercy@info82.com](mailto:pays.midi.quercy@info82.com)*

## **Maître d'ouvrage**

Cinq territoires LEADER+, GAL Midi-Quercy, GAL Portes de Gascogne et GAL Armagnac, en Midi-Pyrénées, GAL Périgord Vert en Aquitaine et GAL du Pays de Guéret en Limousin, ont décidé de travailler ensemble sur la sensibilisation et la valorisation de la culture occitane et de conduire à cette fin un projet de coopération interterritoriale dans le cadre d'un financement par le programme européen LEADER+.<sup>1</sup>

**Le chef de file du Projet est le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.  
Mandaté par les autres GAL associés dans le cadre de ce projet de coopération, il est le  
réfèrent des candidats pour le présent avis public d'appel à la concurrence.**

## **Origine du projet**

La genèse de ce projet se trouve dans les constats suivants : la culture occitane constitue un des fondements historiques de l'identité de ces territoires - le nombre de locuteurs occitans diminue de façon alarmante - les jeunes générations sont peu familiarisées avec la langue et la culture occitane – l'installation croissante de nouvelles populations ignorantes de cette culture représente un risque pour la cohésion sociale des territoires - un travail analogue de sauvegarde et conservation de la mémoire occitane a été réalisé chez 3 des 5 territoires partenaires, Midi-Quercy, Portes de Gascogne et Armagnac (opérations *Al canton* ou *Al País* en Midi-Pyrénées). Cette mission de sauvegarde et de restitution, réalisée sur les 3 territoires Midi-Pyrénéens, s'est traduit in fine par la production de cassettes audio, de cassettes vidéo, de DVD et l'édition d'ouvrages. Les résultats de ce travail de mémoire ont été présentés au public lors de restitutions sous la forme de conférences-débats, projections audiovisuelles, concerts, veillées,...

A l'occasion d'un séminaire dédié à la coopération dans le cadre du programme LEADER+, les GAL Portes de Gascogne, Midi-Quercy, Armagnac et Périgord Vert se sont rencontrés et ont échangé sur la nécessité de valoriser la culture occitane et de conduire des actions de médiation à l'égard des populations locales non « occitanophones », fondées sur le matériau ressource issus des collectages *Al Canton*, *Al País* réalisés en Midi-Pyrénées et ceux effectués en Pays de Guéret et Pays du Périgord Vert.

La réflexion de ces territoires porte donc sur les actions de valorisation à mener, pour assurer la diffusion de la culture occitane et permettre sa transmission à un public élargi.

Le projet de coopération se déroule ainsi en deux phases : la première déjà engagées consiste en la création et la diffusion d'un spectacle vivant dont la production/ diffusion a été confiée à l'association Org et Com. La seconde phase consiste en la création/ diffusion d'un document audiovisuel faisant l'objet de cette consultation et dont les caractéristiques sont explicitées ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Voir Glossaire

## **II - L'OBJECTIF / LE SENS DU PROJET**

- ❑ L'objectif partagé par chacun des territoires est de *valoriser la culture et la langue occitane pour la sensibilisation des populations autochtones, des nouveaux arrivants, des jeunes et faciliter la compréhension mutuelle ; la culture occitane étant un vecteur de lien social et un facteur de cohésion sociale.*
- ❑ *Le projet doit contribuer à rendre accessible la culture occitane à des publics qui ne maîtrisent pas cette langue. La sauvegarde et le développement de la culture occitane passe par la sensibilisation des publics « non-locuteurs ». Pour cela, il est nécessaire de créer des outils de vulgarisation ludiques, conviviaux et accessibles en français, en occitan et en anglais, à la portée de publics variés.*
- ❑ *Le projet doit créer du lien social. Il doit contribuer à créer le dialogue entre les générations, entre les autochtones et les nouveaux arrivants.*
- ❑ Le document audiovisuel dont il est ici question, constitue la phase 2 du projet de coopération (phase 1 : création et diffusion du spectacle vivant). Il est conçu comme devant prolonger l'action de valorisation et de sensibilisation par la création d'un outil de médiation, permettant l'approfondissement d'éléments de compréhension de la langue et de la culture occitane et en lien avec la création du spectacle vivant.

## **III DESCRIPTION DE LA COMMANDE: LA CREATION D'UN DOCUMENT AUDIOVISUEL - DVD**

### **III-1 Objet de la présente consultation**

La présente consultation porte sur la création et la diffusion du document audiovisuel sous forme de DVD, de qualité professionnelle.

### **III-2 Les publics cibles**

Les publics visés sont à la fois les populations dites autochtones, les jeunes et les nouveaux arrivants. Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité du document audiovisuel aux publics non « occitanophones », d'âges différents et de cultures différentes.

Le prestataire devra expliciter le traitement de cette exigence dans sa proposition.
--

### **III-3 Les objectifs du document : INITIER LE DEBAT**

Le document audiovisuel devra être conçu comme une première approche de vulgarisation, une ouverture ludique et conviviale sur l'univers occitan dont la langue est une caractéristique majeure. Il est conçu comme un outil permettant le débat avec le public.

La raison d'être du document audio-visuel est de susciter des échanges entre les spectateurs. Il s'agit de :

- créer un lien entre nouveaux arrivants et autochtones initiés ou non à la culture occitane et favoriser la compréhension mutuelle

- favoriser les liens entre générations
- Apporter une information sur le patrimoine culturel occitan et sur ce qu'est la culture et la langue occitanes, aujourd'hui

Il est prévu que chaque projection soit suivie d'un mini-débat (détail dans la partie diffusion). Outil de médiation, la prise en compte de l'aspect pédagogique et de l'attractivité dans la conception du document audiovisuel est considérée comme fondamentale pour la réussite du projet et sera déterminante dans le choix du prestataire.

### **III-3 Le contenu**

#### **Approche générale – Cadrage du document audiovisuel**

Le document audiovisuel intervient en complément de la création du spectacle pour permettre une approche pédagogique plus approfondie dans un objectif de sensibilisation des différents publics à la culture et à la langue occitanes.

Un fil conducteur sur la thématique des contes et légendes est proposé comme porte d'entrée : les personnages fantastiques, comme emblème des terroirs occitans. La thématique des contes et légendes a été retenue par les partenaires en raison de son aspect attractif envers des publics de tous les âges (notion de magie, de jeu, d'histoires entre rêve et réalité). Elle renvoie à la fois à l'universel et au particulier (l'approche culturelle, le vécu de chacun,...). Elle permet également d'évoquer les spécificités des territoires concernés de façon ludique. Cependant, si cette thématique peut être une porte d'entrée attractive et devra être abordée, l'approche ne peut se retrancher à ce fil conducteur. En effet, le document audiovisuel est l'outil – support du débat. En ce sens, il doit apporter des informations sur le patrimoine occitan mais également mettre en lumière l'héritage contemporain, les expériences et actions de transmission proposées dans les territoires comme la création artistique contemporaine.

**Forme du document audiovisuel** : le coffret pourra prendre la forme d'un DJIPACK (*quadricolor*) comprenant deux CD et un livret explicatif

Il sera composé de deux CD :

- le premier (CD n°1) proposera la captation du spectacle vivant en un lieu donné ainsi que les déclinaisons locales - des adaptations sont prévues dans la mise en scène qui permettent l'intégration des spécificités de chacun des 5 territoires soit la version du spectacle filmée et 4 variantes qui pourront être intégrées aux bonus.
- le second CD (CD n°2) apportera des informations générales sur la compréhension de la culture et la langue occitanes, sur la géographie (carte), sur le contexte historique, sur la thématique des contes et légendes et des personnages fantastiques. Il montrera des séquences des collectages et des sélections de tournages complémentaires le cas échéant (notamment sur la thématique des contes et légendes). Il permettra de mettre en lumière les liens entre le patrimoine culturel occitan et la culture occitane au XXIème siècle. Il se fondera donc notamment sur la ressource originelle que sont les éléments issus des collectages, sur les actions de transmission mises en place dans les territoires et sur des exemples de créations contemporaines tel le spectacle créé.

En effet, **le document audiovisuel doit être conçu comme le support d'un débat avec le public.** Il doit renvoyer à des questions liées à l'identité culturelle, à son évolution et construction permanente, aux mélanges des populations sur les territoires, aux liens entre les générations. Il doit apporter des informations sur le contexte social, le contexte culturel occitan et les enjeux

contemporains. Il doit faire référence à des valeurs universelles comme la tolérance, le respect des cultures et des différences, l'acceptation d'autrui.

Le prestataire doit proposer un questionnement autour de la culture occitane. Il doit montrer comment le scénario décline ce questionnement et amène le spectateur à réfléchir.

Le livret, 3<sup>ème</sup> partie du document audiovisuel est détaillé plus loin.

### **La langue utilisée**

Le document audiovisuel sera trilingue : en français, en Occitan et en anglais, sous-titré.  
Présentation générale en français – « Ethno textes » en occitan, sous-titré français/ anglais.

### **Intégration des enregistrements vidéos déjà réalisés sur les territoires**

Les territoires partenaires ont réalisé des enregistrements vidéo de locuteurs occitans. Il est demandé au prestataire de réfléchir sur l'opportunité d'intégrer tout ou partie des témoignages lors de l'élaboration du CD n°2.

Il pourra utiliser selon le cas, les vidéos, les enregistrements sons, les photos, des dessins ou illustrations diverses, qui pourront également être intégrés au livret explicatif.

Il appartient au prestataire de proposer un montage : diapositives, tournage vidéo complémentaires, mixte diapositives/vidéo...

### **La rédaction d'un livret explicatif**

Le document audio-visuel sera accompagné d'un livret explicatif français/ occitan/ anglais qui doit présenter :

1. l'histoire/ carte de l'Occitanie
2. les aires géographiques de collectes et des informations sur ce récolement de la mémoire
3. la langue occitane – dont un lexique et des informations sur la prononciation – et les questions et expériences liées à sa transmission
4. des informations sur l'héritage et les enjeux contemporains et les créations artistiques contemporaines
5. expliquer le questionnement qu'induit le document. De ce point de vu, le livret explicatif constitue un outil d'animation. Il pourrait se présenter sous formes de questions à poser au public pour chacune des parties du film.

La forme du livret :

- 64 pages
- Quadricolor
- Attaché en dos carré collé
- Imprimé sur papier recyclé (sans chlore)

## **III-4 Les caractéristiques techniques**

- Le document audiovisuel sera enregistré au format numérique, sur DVD. Le coffret comprenant les deux CD et le livret sera livré en 500 exemplaires – les rééditions seront à la charge des territoires. Le master sera donné aux Maître d'ouvrage et 4 copies à ses 4 partenaires.

- Durée des enregistrements audiovisuels : le CD n°1 reprendra le spectacle capté dans son intégralité et proposera un montage des 4 variantes ainsi que des éléments de tournages complémentaires – répétitions générales, rencontres avec le publics et les acteurs culturels lors des séminaires,... La durée du CD1 et du CD2 sera fonction des besoins en terme de contenu ; les possibilités techniques adaptées seront proposées par le prestataire au maître d’ouvrage.

#### **IV MISSIONS CONFIEES AU PRESTATAIRE**

Les missions dévolues au prestataire sont les suivantes :

- **La conception et la réalisation du document audiovisuel**

- *Ecriture* du scénario général (CD1 et 2 / livret)

- *Réalisation* et montage du document audio-visuel :

  - CD n°1* : repérages, captation du spectacle et de ses 4 variantes, intégration des tournages et / ou enregistrements sons complémentaires / montage

  - CD n°2* : repérages, réalisation (choix des illustrations, archives, intervenants), tournage et montage

- *Conception et édition* du livret d’accompagnement

- *Fabrication du document final (le coffret) et duplication en 500 exemplaires*

Les cinq territoires travaillent en collaboration avec des partenaires variés : associations, artistes, foyers ruraux, personnes privées qui oeuvrent pour la sauvegarde de la culture occitane. Il est important d’associer autant que possible, ces acteurs aux différentes étapes du projet. Les 5 territoires partenaires du projet seront les intermédiaires et coordinateurs de ces rencontres. Il leur appartient de les organiser en concertation avec le prestataire.

Le prestataires proposera une maquette permettant de comprendre le déroulé des informations contenues dans les CD, l’organisation générale et un menu
---

#### Phasage des différentes étapes de travail :

Le prestataire, producteur audiovisuel devra établir un planning en concertation avec le producteur de spectacle afin de procéder à la captation du spectacle et de ses variantes, des répétitions et séminaires. La conception et la réalisation du CDn°2 pourront être prévue en amont de la captation du spectacle.

Le prestataire devra proposer un planning de travail intégrant la réalisation des deux CD et du livret.

- **La diffusion du document audiovisuel**

Le document audiovisuel est conçu comme un outil de médiation en vue d’actions de sensibilisation et un support de débat. En effet, les projections prévues seront suivies d’un mini-débat animé par un modérateur.

- Il est demandé au prestataire de réaliser deux projections du document audiovisuel pour chaque territoire (10 au total) suivi d’un mini débat co-animé par le producteur audiovisuel (et/ ou un membre de son équipe), le territoire et des personnes ressources que ce dernier

aura sollicité. Ces projections et débats pourraient avoir lieu en même temps que les diffusions du spectacle.

- Dans l'objectif de diffuser durablement le document, la première projection pourrait avoir comme objectif de former des acteurs locaux (associations, foyers ruraux, ...) à l'animation du débat. Ceux-ci pourraient alors assurer les projections et l'animation en tout point des territoires (à organiser le cas échéant par les territoires en concertation avec le prestataire).

- La diffusion doit également concerner le niveau régional et inter-régional (Aquitaine, Midi-Pyrénées) avec la mise en oeuvre d'au moins une animation (Possibilité de s'intégrer à une programmation existante : festival de cinématographique ...)

En prenant en compte les éléments ci-dessus, il est demandé au prestataire de proposer une stratégie de diffusion du document audiovisuel à l'échelle de chacun des territoires mais également à l'échelle régionale et interrégionale.

- **La communication**

Il est demandé au prestataire de proposer une stratégie de communication pour promouvoir le document audiovisuel dans chacun des territoires (création d'affiches, plan presse, communication sur Internet, ...). Cette stratégie devra être cohérente de celle mise en place par le producteur du spectacle.

Pour aider le prestataire dans ses missions, un Comité de suivi constitué des techniciens des territoires partenaires du projet mais aussi des institutions départementales et régionales en charge de l'audiovisuel se réunira aux étapes déterminantes du projet. Chaque territoire devra mettre en contact le prestataire avec des personnes ressources pour aider à la création du document audiovisuel.

## V LES RESSOURCES DISPONIBLES

Le travail de sauvegarde et de collecte auprès des locuteurs occitans, que les 5 territoires (Armagnac, Midi-Quercy, Porte de Gascogne, Pays de Guéret et Périgord Vert) ont réalisé seront mis à disposition du producteur audiovisuel ainsi que les tournages complémentaires réalisés, le cas échéant. *La valeur ajoutée de ce projet de coopération réside dans la mise en commun d'un grand nombre de témoignages sur des territoires qui ont chacun une identité forte.*

Les territoires apporteront leur concours sur la recherche d'informations, d'illustration et la mise en contact avec des personnes ressources sur leur territoire respectif, notamment sur les actions liées à la transmission et à la création contemporaine.

## VI DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

- Un **comité technique de suivi** composé de représentants, de techniciens des territoires partenaires, des services culturels des Régions concernées, des Départements mais aussi ponctuellement de personnes ressources issues du spectacle vivant, pourra apporter un soutien et un appui technique au projet dans son ensemble, selon les besoins du directeur artistique et de l'auteur. Sa composition pourra varier en fonction des nécessités ou de la demande. Son rôle consiste à veiller au respect des contraintes calendaires et budgétaires. Le comité technique pourra être chargé de la pré-sélection des offres, en fonction du nombre de réponses reçues par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. La décision finale revient au comité de pilotage.

- Un **Comité de Pilotage**, composé des représentants élus et des techniciens des territoires, des institutions culturelles, est chargé de sélectionner le projet qui lui semblera le mieux correspondre aux objectifs indiqués dans le présent cahier des charges. Il pourra également, le cas échéant intervenir en soutien à la mise en œuvre du projet.

## VII CALENDRIER DE REALISATION

Les DVD doit être livrés au maître d'ouvrage et à ses partenaires au plus tard le 31 mai 2008.

## VIII Budget

Le budget n'excédera pas 40 000 € TTC.

## IX - Modalités de présentation de la proposition, rendu et dispositions diverses

### Formulation des candidatures et des offres :

Le candidat adressera au Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, **avant le 31 août 2007, 14h** une proposition en 5 exemplaires (5 exemplaires par courrier et un envoi par mail) comprenant :

#### Pièces administratives :

- Lettre de candidature DC4 (document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, « espace marchés publics »)
- Déclaration du candidat DC5 (document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, « espace marchés publics ») ainsi que les pièces justificatives de la forme juridique du candidat (C1)
- Un RIB ou RIP

#### Présentation de l'offre :

- Une partie technique :
  - la présentation du projet
    - Le questionnement (et sa déclinaison) qui structure le scénario.
    - L'ébauche du scénario et de l'enchaînement des parties
  - la méthode de conduite du projet
  - la composition de l'équipe en charge du projet, l'expérience de chaque contributeur (CV), la répartition des tâches,...
  - les références du candidat pour des réalisations similaires
  - un retro-planning indiquant les différentes phases de réalisation
  - tout autre élément permettant de présenter l'offre
 

La présentation devra permettre aux décideurs, qui ne sont pas des spécialistes de la culture occitane de visualiser la portée pédagogique. Le scénario et sa présentation devront être formulés de manière claire et compréhensible par tous.
- Une partie financière avec un devis de l'opération qui devra distinguer les différents postes budgétaires (temps de travail pour la conception, la réalisation technique, déplacements, prises de vue, frais de prise de vue, ...)



La réponse sera envoyée à l'attention de :

**Monsieur le Président**  
**Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy**  
**12 rue Marcelin VIGUIE - BP 82**  
**82800 NEGREPELISSE**  
**Tél : 05 63 24 60 64 / Fax : 05 63 24 60 65**  
**Mail : [pays.midi.quercy@info82.com](mailto:pays.midi.quercy@info82.com)**

### **Sélection de l'offre**

En fonction de l'importance du nombre de candidatures reçues par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, une pré sélection des offres pourra être faite par le comité technique, tenant compte de la commande indiquée dans ce cahier des charges et des critères de sélection indiqués ci-dessous.

Aux fins de départager des candidats, les partenaires se réservent le droit de demander au candidat une présentation orale devant le Comité de Pilotage constitué des territoires partenaires (élus et techniciens, partenaires institutionnels et personnes ressources).

### **Critères de choix (énoncés par ordre de priorité)**

Le choix définitif tiendra compte de la réception du dossier complet (pièces administratives), de la réponse à la commande énoncée dans ce cahier des charges, des références professionnelles du candidat et des compétences mises en oeuvre, de la faisabilité technique de la proposition, des contraintes budgétaires respectées et d'un calendrier réaliste.

### **Modalités de financement et de paiement**

Ce projet fait l'objet d'un financement croisé de l'Union européenne via le programme Leader+, volet 2, des trois Conseils Régionaux concerné par ce projet de coopération (Midi-Pyrénées, Aquitaine et Limousin), des trois Conseils Généraux sur les quatre Départements concernés (Tarn-et-Garonne, Gers et Dordogne) et des GAL Partenaires, Maîtres d'ouvrage de cette opération, soit les GAL Midi-Quercy, Portes de Gascogne, Armagnac, Périgord Vert et Pays de Guéret.

#### ***Modalités de paiement***

- un premier acompte de 30% du montant global du projet sera versé au prestataire à la signature du contrat engageant les parties, valant bon de commande et lancement de l'opération
- un second acompte de 30 % pourra être versé, à mi échéance, sur justification de l'avancement du projet eu égard du respect du calendrier et des dépenses engagées
- le solde sera versé à l'issue de la dernière diffusion du spectacle programmé
- Tous les paiements (acomptes et solde) seront effectués par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, par mandat administratif, dans un délai de 45 jours suivant chaque échéance et sur présentation d'une facture

### **Droits de propriétés intellectuelles et droits d'auteur**

Le prestataire et les auteurs associés à ce projet cèdent dans le cadre de cette commande, les droits d'exploitation du document audiovisuel pour une durée illimitée à chacun des partenaires du projet qui pourront diffuser cette production audiovisuelle selon leurs besoins et l'exploiter dans le cadre de débats organisés ou non sur leur territoire de compétences. Le prestataire ne pourra en faire usage sans l'accord de ces derniers.

Chacun des territoires partenaires (Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, Associations des Pays de l'Armagnac, du Pays des Portes de Gascogne, du Pays du Périgord Vert et du Pays de Guéret) communiqueront l'autorisation des personnes filmées ou de leurs descendants, des propriétaires d'images, d'archives,... comme des bâtiments filmés dans le cadre des opérations de collecte (Al Canton, Al País ou spécifiques du Périgord Vert et Pays de Guéret), libre de droits en vue de leur exploitation dans le cadre de cette commande. Il appartient au producteur audiovisuel de négocier la cession des droits pour tout tournage complémentaire effectué dans le cadre de cette commande, pour l'intégration d'illustrations, photos, images hors opérations de collectage et pour la captation du spectacle et de ses variantes en vue de l'intégration puis de la diffusion du document audiovisuel (la cession des droits pour la captation du spectacle sera négociée avec le producteur de spectacle).

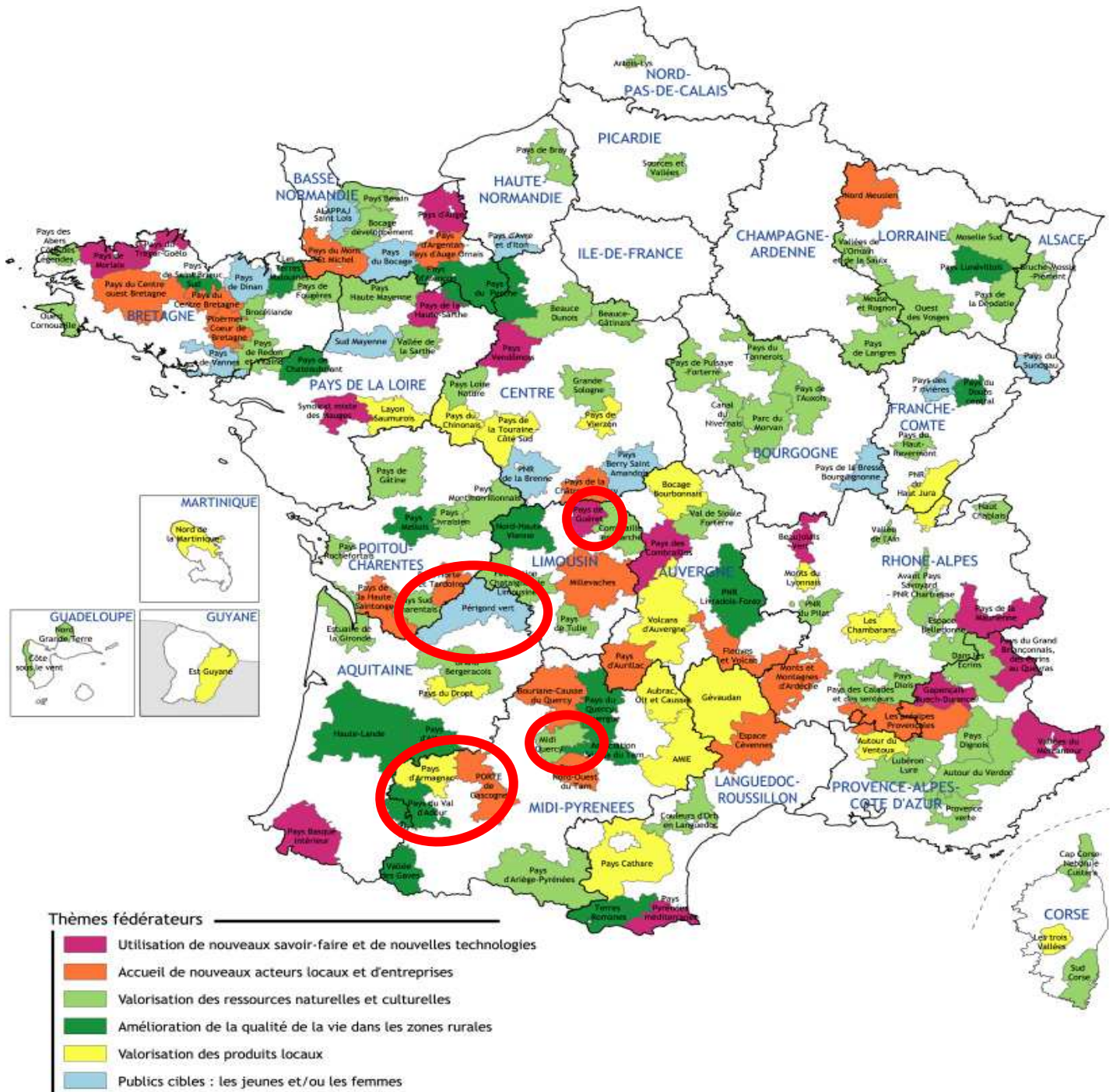
**Un contrat d'engagement** fixera par écrit les engagements des parties contractantes, les missions du prestataire, le calendrier et les échéances et les modalités de paiement.

# Annexe

Carte des GAL Leader+ et localisation des territoires partenaires du projet

## LOCALISATION DES GAL PARTENAIRES DU PROJET DE COOPERATION : MIDI-QUERCY, PORTES DE GASCOGNE, PERIGORD VERT, ARMAGNAC ET PAYS DE GUERET.

Source fond de carte : CACG.



**LE PROGRAMME LEADER+** est un programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. Ces territoires ont mis en place des Groupes d'Action Locale (GAL) dont le fonctionnement est organisé autour de la participation aux décisions d'une majorité de partenaires privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises). LEADER+ se déploie sur les années 2000-2006, il fait suite à deux premières générations de programme d'initiative communautaire (LEADER I et II) dont la vocation est d'ouvrir de nouvelles voies pour les interventions européennes. Le caractère pilote dévolu à ces initiatives doit être analysé tant dans les méthodes utilisées par les GAL que dans les actions qu'ils soutiennent avec l'appui des Fonds communautaires (FEOGA Orientation).

**FONCTIONNEMENT D'UN GAL :** La stratégie novatrice de développement est portée au niveau local par des Groupes d'Action Locale (GAL- de 50% de partenaires privés – 50 % partenaires publics) et porteurs d'un projet de territoire articulé autour d'une stratégie de développement durable. Sur les 140 GAL français ( 2000-2006). Le GAL est l'assemblée délibérante (structure publique ou associative) qui engage les fonds (FEOGA orientation) sur proposition d'un comité de programmation qu'il aura nommé. Il agit sous le contrôle du Centre National d'Aménagement des Structures Agricoles (CNASEA) qui est ici autorité de gestion et de paiement. Ces GAL attribuent directement ces fonds qu'ils gèrent en direct après sélection des opérations portées par des porteurs de projets locaux.

**Projet de coopération inter territoriale :**

Projet entre territoires ruraux français ayant été retenu dans le cadre du programme LEADER + (dénommé territoires Leader + ou désigné sous le vocable de GAL) .